



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 82772

Texte de la question

Mme Huguette Bello attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'évolution de la maladie du chikungunya à la Réunion. Contrairement aux attentes et aux prévisions, cette maladie, apparue à la Réunion en mars 2005, n'a pas disparu avec l'hiver austral. Selon les derniers chiffres de la DRASS (25 décembre 2005), plus de 6 000 personnes sont atteintes par le virus du chikungunya tandis que, selon des sources officieuses, ce chiffre s'élèverait à plus de 30 000. De plus, les foyers de transmission active s'étendraient désormais à toutes les régions de l'île. Le chikungunya dont la première épidémie a pu être constatée en 1952 en Tanzanie, est un mot swahili qui signifie « qui brise les os ». De fait, le virus du chikungunya, qui se transmet par un moustique, provoque de fortes fièvres et des douleurs articulaires intenses qui peuvent persister plusieurs semaines, voire plusieurs mois, douleurs qui peuvent être particulièrement invalidantes. Si aucun décès n'a été recensé, on a, par contre, déjà identifié à la Réunion de graves complications neurologiques, notamment des encéphalites aiguës. Par ailleurs, la transmission du virus de la mère au fœtus est confirmée. Il n'existe aucun vaccin pour protéger les populations contre ce virus, ni aucun traitement spécifique de la maladie. Le moyen principal pour lutter contre le chikungunya est donc la destruction des moustiques, vecteurs du virus. Plusieurs communes de l'île ont ainsi engagé une vaste campagne de démoustication. Les services de l'État ont mis en place un plan de destruction des gîtes larvaires. De toute évidence, les différents moyens dégagés par le Gouvernement pour faire face à ce fléau s'avèrent insuffisants et la stratégie suivie se montre inadaptée. En effet, le nombre de cas ne cesse à nouveau d'augmenter et plus de cent nouveaux cas apparaissent chaque semaine. Les spécialistes considèrent que le virus se propage sur un mode épidémique. La période de l'été austral (janvier à avril), caractérisée par des pluies abondantes, est particulièrement propice à l'éclosion des larves, ce qui laisse fortement craindre une épidémie d'une grande ampleur et une véritable catastrophe sanitaire. Face à ce problème de santé publique, il lui demande de lui indiquer les moyens d'urgence (financiers, juridiques, humains, médiatiques...) qu'il compte adopter pour empêcher un scénario dramatique.

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82772

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 janvier 2006, page 37